

COUR SUPRÊME DU YUKON

DIRECTIVE DE PRATIQUE
GÉNÉRALE-35

*Conditions relatives à l'utilisation de l'IA générative
dans les observations écrites et orales*

L'intelligence artificielle générative (l'IA générative)¹ est un outil qui peut faciliter certaines des tâches des avocats et des parties. Toutefois, elle peut commettre des erreurs, notamment fabuler² de la jurisprudence. La présente directive de pratique vise à préserver et à renforcer l'intégrité et la crédibilité des instances judiciaires en traitant de l'utilisation de l'IA générative dans les observations écrites et orales devant la Cour suprême du Yukon.

Prudence : La Cour suprême du Yukon demande aux avocats et aux parties de faire preuve de prudence lorsqu'ils s'appuient sur des précédents, des analyses ou des principes issus de l'IA générative dans leurs observations écrites et orales et y font référence.

Appui : Les avocats et les parties doivent s'appuyer exclusivement sur des sources faisant autorité, telles que les sites Web officiels des tribunaux, les sites Web gouvernementaux, les éditeurs commerciaux communément cités ou les services publics bien connus comme CanLII³, lorsqu'ils font référence aux lois, à la jurisprudence, à la doctrine ou aux principes juridiques dans leurs observations écrites et orales.

Intervention humaine : Les avocats et les parties sont responsables de l'exactitude de leurs observations écrites et orales. Quiconque utilise l'IA générative dans la préparation de ses observations doit vérifier et confirmer l'exactitude de l'information fournie. La vérification peut être faite grâce à des références croisées avec des bases de données juridiques fiables.

Attestation : Toutes les plaidoiries, tous les avis de requête, toutes les réponses et tous les résumés doivent comprendre une attestation, selon le modèle ci-dessous, signée par l'avocat ou la partie et qui atteste que le signataire est convaincu de l'authenticité de chaque source et principe juridique cités dans le document.

¹ L'IA générative est un type d'intelligence artificielle qui crée ou génère du nouveau contenu, notamment des images ou du texte, en réponse à une requête humaine.

² La fabulation s'entend du contenu de l'IA générative qui a été fabriqué en réponse à une requête et qui est incorrect ou trompeur.

³ <https://www.canlii.org/>.

ATTESTATION

Conformément à la directive de pratique générale-35 (*Conditions relatives à l'utilisation de l'IA générative dans les observations écrites et orales*), je soussigné(e), _____ [nom de la partie ou de l'avocat de la partie], atteste que je suis convaincu(e) de l'authenticité de toutes les références législatives et de tous les principes juridiques cités dans le présent/la présente [nom du document].

Fait le _____

Signature _____
[partie ou avocat de la partie]

ET (utilisez uniquement l'attestation suivante dans les Résumés)

ATTESTATION

Conformément à la directive de pratique générale-35 (*Conditions relatives à l'utilisation de l'IA générative dans les observations écrites et orales*), je soussigné(e), _____ [nom de la partie ou de l'avocat de la partie], atteste que je suis convaincu(e) de l'authenticité de toutes les références législatives, de tous les principes juridiques et de toutes les décisions cités dans le présent [nom du document].

Fait le _____

Signature _____
[partie ou avocat de la partie]

Par commodité, l'attestation requise a été incluse dans les formulaires applicables disponibles sur le site Web de la Cour.

Conséquences en matière de dépens : L'avocat ou la partie qui omet de se conformer à la présente directive de pratique peut être condamné aux dépens, notamment à titre personnel.

L'IA générative est en constante évolution. De nouvelles possibilités et de nouveaux défis continueront à se présenter. La Cour encourage la discussion et la collaboration avec les intervenants afin de réagir aux changements dans l'utilisation de l'IA générative de manière à assurer l'intégrité des instances judiciaires et la confiance du public envers le système judiciaire.

La juge en chef Duncan
Le 2 juin 2026